Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191114-CONS-AG-19-132-DE
Date de télétransmission : 26/11/2019
Date de réception préfecture : 26/11/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 14 novembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché de travaux n°190017CGT : Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Attribution du Lot n°6 : Electricité.

L'An Deux Mille dix-neuf, le 14 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 8 novembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI ;

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Lucien NATALI	à	Thérèse LORENZI
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUDEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 14 novembre 2019

OBJET : Marché de travaux n°190017CGT : Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Attribution du Lot n°6 : Electricité.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°170001 pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia attribué au groupement solidaire « SARL AREA / Mme Marie Pichot / SARL 28.04 architecture / BET Garcia Ingénierie SAS / SARL BET Albertini / SARL E-CO » (mandataire : SARL AREA) par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 15/01/2018 ;

Considérant la consultation lancée le 05 août 2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia n°190017CGT – Lot n°6 : Electricité ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la SARL AREA (mandataire) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché de travaux n°190017CGT concernant la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°6 : Electricité.

Conseil du 14 novembre 2019

OBJET : Marché de travaux n°190017CGT : Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Attribution du Lot n°6 : Electricité.

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux n°190017CGT de réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°6 : Electricité, au groupement solidaire « SARL Technic Alarm sise 20290 Borgo / EURL EGC Rispoli sise 20200 Bastia / Alliocom sise 20200 Bastia », représenté par son mandataire : SARL Technic Alarm (n° Siret : 329 141 824 00014), pour un montant de 170 118,26€ HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 NOV. 2019
et publication ou notification
du 26 NOV. 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.